



**ASSEMBLÉE NATIONALE  
DU QUÉBEC**

**RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC**

**Considérant** qu'il y a plus de 100 jours que la Russie a lancé son invasion de l'Ukraine;

**Considérant** la pleine solidarité du Québec avec l'Ukraine et son peuple depuis l'invasion de la Russie;

**Considérant que** le Québec condamne avec la plus grande fermeté toute atrocité commise par les forces armées russes en Ukraine;

**Considérant que** ces actes de guerre sont soumis au droit international et qu'il est impératif que leurs auteurs en répondent;

**Considérant** qu'il est impératif que toute la lumière soit faite par le procureur de la Cour pénale internationale qui a ouvert une enquête;

**Considérant** le souhait du Québec de voir la Russie mettre immédiatement un terme à cette invasion armée;

**QUE** l'Assemblée nationale réitère l'importance qu'elle accorde au respect du droit international et enjoint le gouvernement fédéral canadien de continuer à appuyer toute enquête internationale sur les crimes de la Russie en Ukraine.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 9 JUIN 2022.**

Québec, ce treizième jour de juin 2022

**ARIANE BEAUREGARD**

**Directrice de la séance et de la procédure parlementaire  
Assemblée nationale**

